

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 06196

Numéro SIREN : 399 315 613

Nom ou dénomination : METRO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 1772

METRO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 45.750.000 euros
Siège social : ZA du Petit Nanterre
5 rue des Grands Prés – 92024 NANTERRE
RCS NANTERRE 399 315 613

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le quinze décembre,
A neuf heures,

La société METRO HOLDING FRANCE, société anonyme au capital de 3.199.200 euros, dont le siège social est situé 47, Bd de Stalingrad – 94400 VITRY SUR SEINE, représentée par Eric POIRIER,

Agissant en qualité d'Associée unique et de propriétaire des 45.750 actions composant le capital de la société METRO FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 45.750.000 euros, dont le siège social est situé ZA du Petit Nanterre – 5 rue des Grands Prés – 92024 NANTERRE,

A pris les décisions suivantes en présence de Monsieur Rafael GASSET,

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Eric POIRIER, de son mandat de Président de la société avec effet au 15 décembre 2021 à minuit. Elle accepte de réduire à cet effet son préavis conformément à l'article 12 des statuts.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer à compter du 16 décembre 2021 et pour une durée indéterminée en qualité de nouveau Président de la Société :

Monsieur Rafael GASSET
Né le 17 janvier 1967 à Melilla (Espagne),
De nationalité espagnole,
Demeurant Arnheimer Str. 58 A – 40489 Düsseldorf (Allemagne)

Monsieur Rafael GASSET, présent, remercie l'Associée unique pour sa confiance. Il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, aux conditions des statuts dont il reconnaît expressément avoir pris connaissance. Il déclare ne faire l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction à cet égard.

TROISIEME DECISION

En accord avec Monsieur Rafael GASSET, l'Associée unique décide qu'il ne lui sera attribué aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

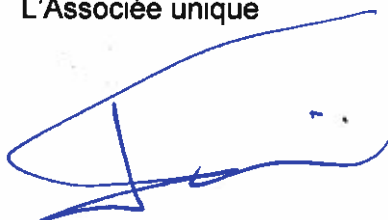
L'Associée unique décide toutefois que lui seront remboursés, sur présentation de justificatifs, les frais engagés dans l'intérêt de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités de publicité prescrites par la loi, consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

L'Associée unique



METRO HOLDING FRANCE
Représentée par Monsieur Eric POIRIER

Le nouveau Président



Monsieur Rafael GASSET

(après la mention manuscrite : « bon pour acceptation des fonctions de Président »)

*bon pour acceptation des fonctions
de Président*